



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



Informations pour les Conseils généraux et les assemblées communales

1



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS)

Réorganisation de la compétence des sapeurs pompiers au niveau du district



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



Concept

Grands principes de la réforme

- ▶ Organisation basée sur les dangers et cartographie des risques
- ▶ Couverture indépendamment des frontières politiques
- ▶ Grande structure organisationnelle via association de communes
- ▶ Structure opérationnelle de milice, mais encadrement professionnel
- ▶ Répartition claire des rôles et des coûts

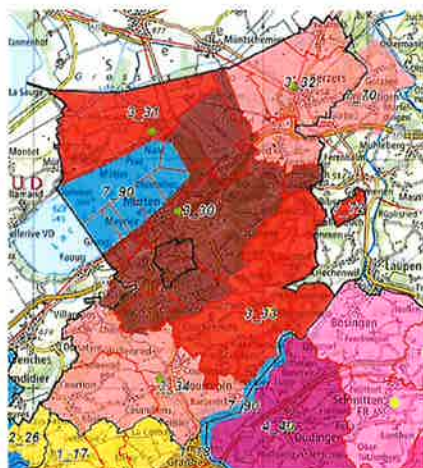
2



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



Périmètres bases de départ Pompiers Lac



- 3.30 Centre**
- 3.31 Ouest**
- 3.32 Nord**
- 3.33 Est**
- 3.34 Sud**

3



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



Statuts – Article 12: Organes de l'association

Les organes de l'association sont les suivants :

- a) l'assemblée des délégués
- b) le comité de l'association
- c) le comité pompiers Lac 4
- d) le/la commandant/e du bataillon
- e) la commission financière



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



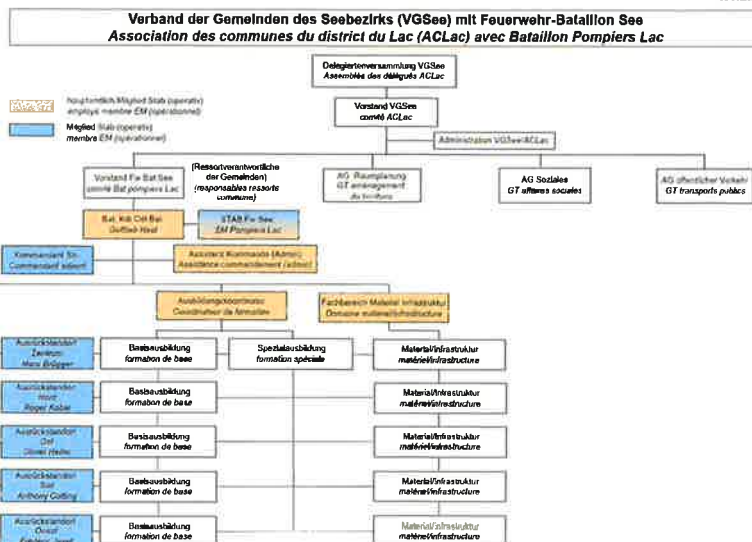
Périmètres	Communes	Membres comité Pompiers	
Est	Gurmels	Daniel Volken	Präsident
	Kleinbösingén	Pascal Udry	
Sud	Courtepin	Martin Moosmann	
Nord	Kerzers	Fredy Moser	
Ouest	Mont-Vully	Joanna Rouiller	
Centre	Murten	Petra Schlüchter	
Communes Berne	Münchenwiler	Priska Marti	



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



05.09.2022



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



Statuts – Article 35: Recettes

Les recettes de l'association se composent :

- des contributions des communes membres et des partenaires contractuels ;
- des subventions de collectivités publiques et de tiers ;
- des recettes d'exploitation y compris prestations et locations facturées à des tiers ;
- des éventuels versements des communes bernoises bénéficiant des services de défense incendie et de secours de l'association ;
- d'autres recettes et contributions de tiers y compris donations et legs.



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac



Statuts – Article 37: Part des communes, clef de répartition des comptes généraux

La contribution des communes membres pour les comptes généraux de l'association se calcule pour 65 % au prorata de la population légale et pour 35 % au prorata de la population légale pondérée avec l'indice de potentiel fiscal.

Article 38: Part des communes, clef de répartition des comptes pompiers

Les charges financières découlant des investissements et les charges d'exploitation sont réparties entre les communes membres, sous réserve des conventions intercantionales au sens de l'art. 4 al. 2 lit. e LDIS, selon la clé de répartition définie à l'article 37 LDIS, à savoir 50 % proportionnellement à la population légale et 50 % proportionnellement la valeur assurée des bâtiments.



Verband der Gemeinden des Seebezirks
Association des communes du district du Lac





Commune de
Misery-Courtion

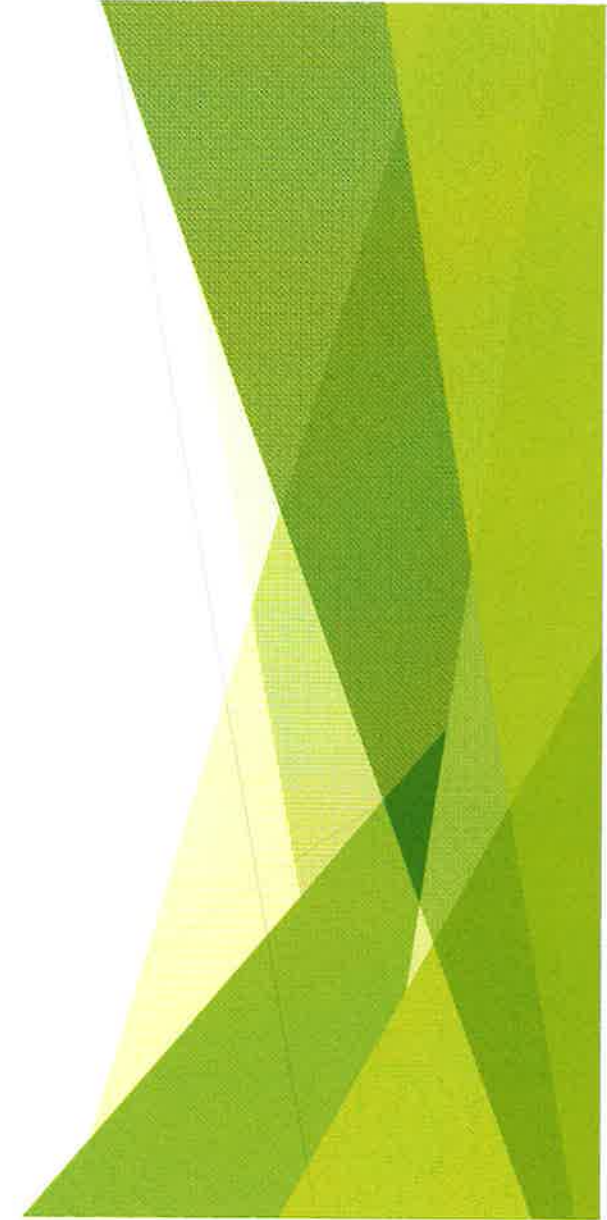
Assemblée communale du 12.12.2022

Réfection de la place de jeux de Cormérod
et mise aux normes des places de jeux
de Cournillens et Courtion

Présenté par Sabine Haymoz

1- Projet

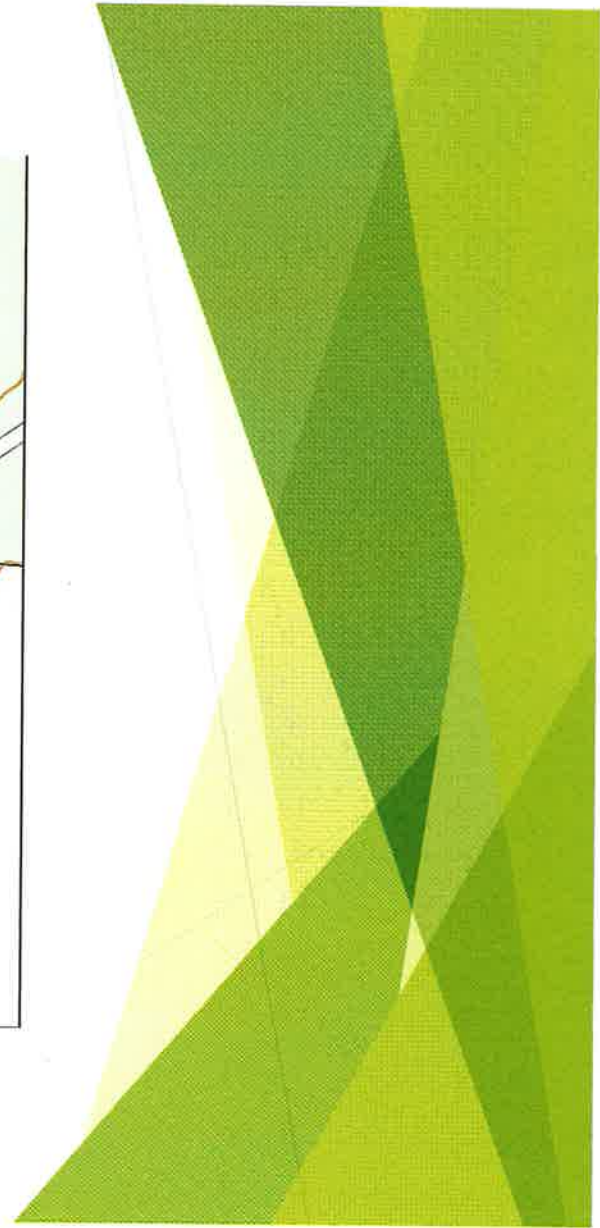
- ▶ Remplacer et mettre aux normes la place de jeux de Cormér SH2
- ▶ Réparer les places de jeux de Cournillens et de Courtion



2- Situation actuelle

► Cormérod





► Cournillens





► Courtion

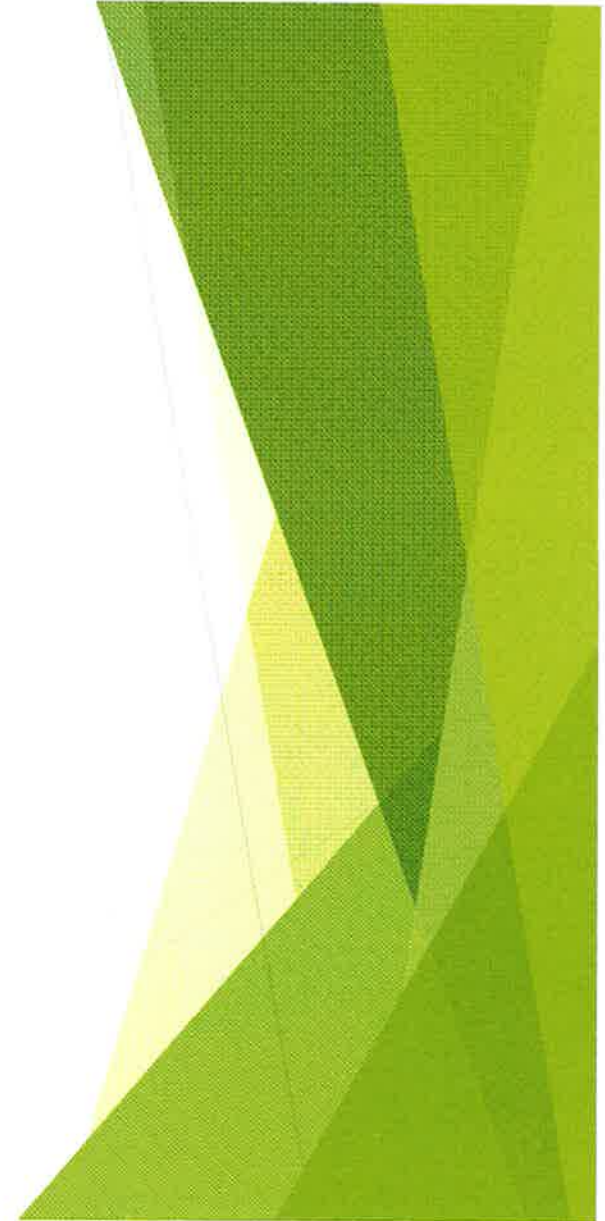
3- Plan de détail du projet image prétexte





4- Objectifs

- ▶ Remplacer
- ▶ Pérenniser
- ▶ Sécuriser
- ▶ Répondre aux normes du BPA
- ▶ Rester équitable : une place de jeux par village
- ▶ Réparer



Misery ?

- ▶ Projet en cours suite au sondage



5- Coûts

Détail des coûts		Montants
Place de jeux de Cormérod	CHF	140'000.00
Place de jeux de Cournillens	CHF	23'000.00
Place de jeux de Courtion	CHF	3'000.00
Divers et imprévus (env. 5 %) :	CHF	8'300.00
TVA 7.7% :	CHF	13'421.10
Montant total avec TVA :	CHF	187'721.10

6- Financement

► Coût total arrondi des travaux (TTC) : CHF 190'000.00

❖ Financement par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement			Montants
Intérêts 3%	190'000.00	CHF	5'700.00
Amortissements 5%	190'000.00	CHF	9'500.00
Frais de fonctionnement annuels			15'200.00



Commune de
Misery-Courtion



Misery



Courtion



Cormeraud



Courmillens

- ▶ Merci de votre attention
- ▶ Avez-vous des questions?

Assemblée communale du 12.12.2022

Achat d'ordinateurs pour l'école

Présenté par Cindy Schneider

1. Projet

- Remplacer les anciens ordinateurs fixes des 9 salles de classes primaires (3^H à 8^H), ainsi que pour 3 enseignants.

2. Situation

- ▶ Actuellement, il y a 3 à 4 ordinateurs fixes par salle de classe primaire (3^H à 8^H)
- ▶ Ils datent de 2011 et/ou plus ; ils sont devenus obsolètes.
- ▶ 3 ordinateurs pour les enseignants sont également obsolètes.

3. Objectifs

- ▶ Mettre à jour et maintenir un outil de travail efficace.
- ▶ Suivre la mise en application du PER (Plan d'études Romand)
- ▶ Achat de 18 PC pour les classes primaires
(soit 2 postes de travail par classe)
- ▶ Achat de 3 PC pour les enseignants.

4. Coûts

Détail des coûts		Montants
21 ordinateurs	CHF	37'400.00
21 installations et câbles	CHF	5'600.00
Total TTC	CHF	43'000.00

5. Financement

- ▶ Coût total de l'achat CHF 43'000
 - ▶ Financement par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
Intérêts 3%	CHF	1'290.00
Amortissement 25%	CHF	10'750.00
Frais de fonctionnement annuel	CHF	12'040.00



- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions ?



Assemblée communale du 12.12.2022

Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Etat du réseau et étude finale

Présenté par Jean-Yves Garreau

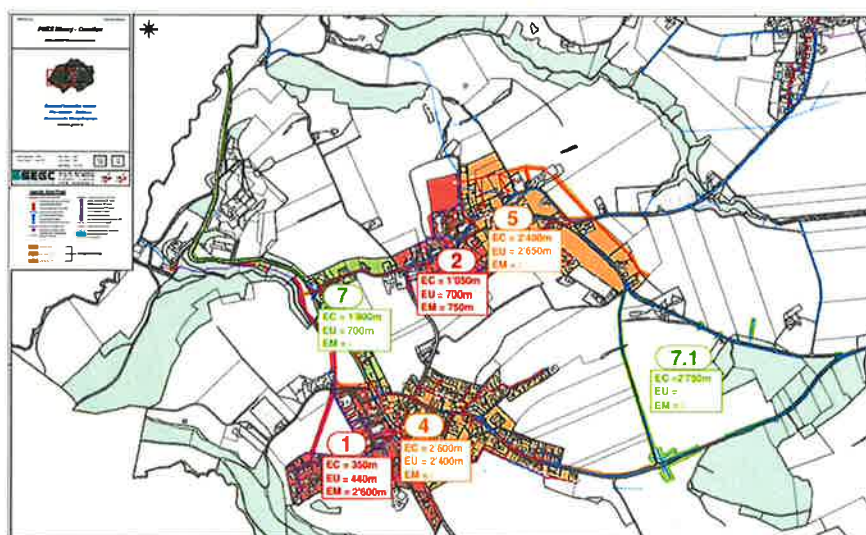
1- Situation actuelle du PGEE

- ▶ Le PGEE est en travail depuis de nombreuses années.
- ▶ Il est en cours de finalisation et nous devons pour cela réaliser une image de l'état général du réseau d'Eaux Usées EU et Eaux Claires EC.
 - Nous avons donc besoin de faire un passage caméra dans l'ensemble du réseau, excepté Cormérod qui est déjà réalisé pour les futurs travaux.

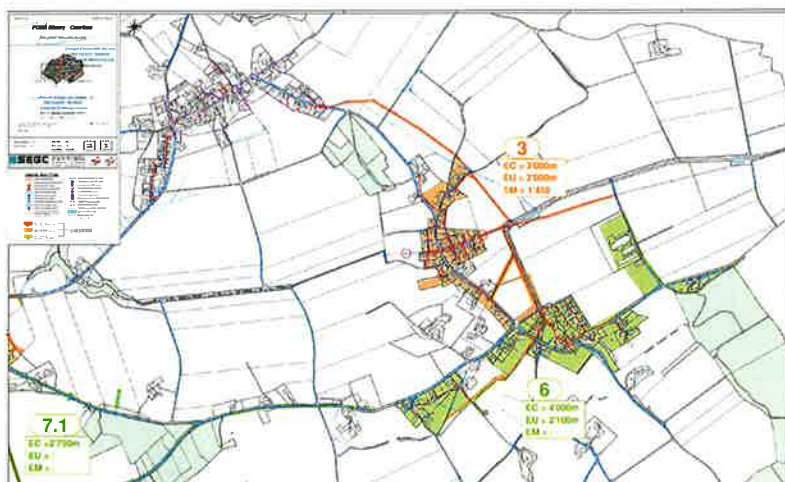
2- Objectifs

- ▶ Réaliser une image de l'état du réseau EC et EU pour connaître ses faiblesses.
- ▶ Planification des améliorations du réseau et définition des priorités.
- ▶ Finaliser le PGEE pour le déposer au Canton pour approbation.

3- Plan de situation Misery et Courtion



4- Plan de situation Courmoullens



5- Détails

- Passage caméra dans toutes les zones

Secteurs	Types d'eaux	Longueur [m]	Total par type d'eaux [CHF]	Total [CHF]
1	EC	350	1'920.00	17'628.00
	EU	440	2'288.00	
	EM	2'600	13'520.00	
2	EC	1'050	5'460.00	13'000.00
	EU	700	3'640.00	
	EM	750	3'900.00	
3	EC	3'000	15'600.00	33'540.00
	EU	2'000	10'400.00	
	EM	1'450	7'540.00	
4	EC	2'600	13'520.00	26'000.00
	EU	2'400	12'480.00	
	EM	0	0.00	
5	EC	2'400	12'480.00	26'260.00
	EU	2'650	13'780.00	
	EM	0	0.00	
6	EC	4'000	20'800.00	31'720.00
	EU	2'100	10'920.00	
	EM	0	0.00	
7	EC	1'800	9'360.00	13'000.00
	EU	700	3'640.00	
	EM	0	0.00	
7.1	EC	2'750	14'300.00	14'300.00
	EU	0	0.00	
	EM	0	0.00	
			175'448.00	

6- Planning

- ▶ Réalisation des passages caméra dans l'ordre de priorité des zones: 2023
- ▶ Finalisation du PGEE et dépôt au Canton: 2024

7- Détail des coûts

Détail des coûts		Montants
Passage caméra	CHF	175'500.00
TVA 7.7 %	CHF	13'513.50
Total TTC	CHF	189'013.50
Honoraires bureau d'ingénieurs	CHF	31'000.00
Divers et imprévus	CHF	1'500.00
TVA 7.7 %	CHF	2'502.50
Total TTC	CHF	35'002.50
Total TTC	CHF	224'016.00

8- Financement

► Coût total des études (TTC) : 225 000 CHF

❖ Financement : par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement			Montants
Intérêts 3%	225'000.00	CHF	6'750.00
Amortissements 1.25%	225'000.00	CHF	2'812.50
Frais de fonctionnement annuels		CHF	9'562.50



- Merci de votre attention.
- Avez-vous des questions?



Assemblée communale du 12.12.2022

Crédit d'étude pour la mise en séparatif
des quartiers Les Grands-Prés et La Ciba

Présenté par Jean-Yves Garreau

1- Périmètre du crédit d'étude

- ▶ Réseau d'évacuation des Eaux Usées-EU/Eaux Claires-EC /Eaux Mixtes-EM
- ▶ Réseau d'Eau Potable-EP
- ▶ Chaussée et aménagement routier

- ▶ Au terme de l'étude appelée «**phase I**», le dossier de mise à l'enquête pourrait être établi en vue d'initier la procédure de demande d'autorisation.

2- Plan de situation de l'étude



3- Objectifs

- ▶ Ne plus avoir de zone en EM dans notre commune à l'horizon 2026
 - Ces deux zones seront les dernières zones qui ne sont pas en séparatif dans la commune lorsque nous aurons réalisé le cadastre souterrain à Cormérod.
- ▶ La mise en séparatif permettra de faire des économies avec les différents pompages que nous avons pour rejoindre la STEP de Pensier.
- ▶ La clé de répartition des frais d'exploitation de la STEP de Pensier est calculée en fonction du débit d'EU par temps sec. La présence d'EM augmente le débit.
- ▶ Lorsqu'il y a trop d'EC par temps d'orage, les EM sont déversées dans les ruisseaux. La mise en séparatif permet de garantir le traitement de toutes nos EU.
- ▶ Si nous faisons les travaux de mise en séparatif, nous réalisons également les améliorations au niveau du réseau EP si nécessaire et nous devons refaire la route en même temps.

4- Planning

- ▶ Etude, planification, préparation pour mise à l'enquête : 2023
- ▶ Demande de crédit pour exécution des travaux : 2023
- ▶ Mise à l'enquête et travaux préparatoires : 2024
- ▶ Réalisation des travaux Misery : 2025
- ▶ Réalisation des travaux Courtion : 2026

5- Coût des études

Détail des coûts		Montants
<u>Eaux Usées/ Eaux Claires</u>		
Evacuation des eaux	CHF	115'200.00
Divers et imprévus	CHF	6'000.00
TVA 7.7%	CHF	9'332.40
Total TTC	CHF	130'532.40
<u>Eau Potable</u>		
Réseau d'eau potable	CHF	59'000.00
Divers et imprévus	CHF	6'000.00
TVA 7.7%	CHF	5'005.00
Total TTC	CHF	70'005.00
<u>Routes</u>		
Superstructure et modération de trafic	CHF	62'000.00
Divers et imprévus	CHF	6'000.00
TVA 7.7%	CHF	5'236.00
Total TTC	CHF	73'236.00

Résumé des coûts

Résumé des coûts		Montants
Eaux Usées / Eaux Claires	CHF	130'500.00
Eau Potable	CHF	70'000.00
Routes	CHF	73'500.00
Montant total de l'étude TTC		274'000.00

6- Financement

► Coût total des études (TTC) : 274 000 Fr.

❖ Financement : par emprunt.

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
<u>Eaux Usées/ Eaux Claires</u>		
Intérêts 3%	130'500.00	CHF 3'915.00
Amortissements 1.25%	130'500.00	CHF 1'631.25
Frais de fonctionnement annuel		5'546.25
<u>Eau Potable :</u>		
Intérêts 3%	70'000.00	CHF 2'100.00
Amortissements 1.25%	70'000.00	CHF 875.00
Frais de fonctionnement annuel		2'975.00
<u>Routes :</u>		
Intérêts 3%	73'500.00	CHF 2'205.00
Amortissements 2.5%	73'500.00	CHF 1'837.50
Frais de fonctionnement annuel		4'042.50



Misery



Courillon



Courmoulin



Courmoulin

- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions?



Assemblée communale du 12.12.2022

Assainissement conduite d'eau potable - Route de l'ancien Poste

Présenté par Jean-Yves Garreau

1- Etat de situation

- ▶ La conduite d'eau potable (EP) qui relie Courtion à Misery est en Eternit.
- ▶ Ces dernières années, elle a dû être réparée suite à des ruptures ayant entraîné des fuites.



- ▶ La conduite traverse une zone qui pourrait avoir un potentiel en terme de construction dans les années futures (vision à très long terme).

2- Objectifs

- ▶ Garantir l'approvisionnement
- ▶ Limiter les frais de réparation
- ▶ Amélioration continue de la qualité de notre réseau EP
- ▶ Limiter les frais de déplacement des conduites
- ▶ Utilisation de fonte pour garantir la durée de vie de la conduite sur la durée de l'amortissement.

3- Plan de situation de la future conduite

- ▶ Dans le projet d'assainissement, nous profitons pour déplacer la conduite au bord de la parcelle afin qu'elle soit plus accessible et qu'elle ne gêne pas l'éventuel développement de la zone.
 - Ces dernières années, nous avons dû déplacer de nombreuses conduites qui se trouvaient au milieu de prés.



4- Planning

- ▶ Etude, planification, préparation pour mise à l'enquête : 2022-2023
- ▶ Réalisation des travaux : 2023

5- Détail des coûts

Détail des coûts		Montants
Génie civil	CHF	64'600.00
Sanitaire	CHF	75'000.00
Divers et imprévus	CHF	20'000.00
Dédommagement perte de cultures, droit de passage	CHF	7'000.00
Géomètre	CHF	1'500.00
Administration	CHF	4'200.00
Projet, direction des travaux (ingénieur)	CHF	37'500.00
TVA 7.7 %	CHF	16'154.60
Montant total étude TTC	CHF	225'954.60

6- Financement

► Coût total des études (TTC) : 226 000 Fr.

❖ Financement : par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement			Montants
Intérêts 3%	226'000.00	CHF	6'780.00
Amortissements 1.25%	226'000.00	CHF	2'825.00
Frais de fonctionnement annuels		CHF	9'605.00



Commune de
Misery-Courtion



Misery



Courtion



Courmouzel



Courmouzel

- Merci de votre attention.
- Avez-vous des questions?



Commune de
Misery-Courtion

Assemblée communale du 12.12.2022

Participation financière à l'extension
et à la rénovation des homes
du Réseau Santé Lac (RSL)

Présenté par Christophe Frossard

Projets et financement

- ▶ Les homes du district du Lac doivent être réaménagés avec des chambres à 1 lit et agrandis pour faire face à l'évolution démographique.
- ▶ En 2016, un montant-cadre a été approuvé par l'assemblée communale pour la période 2016-2021, de Fr. 140'000.- par année.
- ▶ Le financement des nouveaux investissements par l'Association elle-même (le RSL) a été refusé par l'Assemblée des Délégués.
- ▶ Pour l'année 2023, un budget d'investissement de 6.289 millions de francs est demandé aux communes, mais pas encore validé par l'Assemblée des Délégués du RSL.

Les investissements du RSL

- ▶ Home St-François à Courtepin :
 - crédit de réalisation et rénovation de la Villa

- ▶ Home du Vully à Sugiez :
 - crédit supplémentaire - chauffage à distance
 - travaux de rénovation

- ▶ Spitex :
 - achat de 2 véhicules

Le budget 2023 et la répartition des coûts

Kostenverteiler / Interkommunaler Finanzausgleich 2023 / zivilrechtliche Bevölkerung 2021
 Clé de répartition / péréquation financière intercommunale 2023 / population légale 2021

Gemeinden	Zivilrechtl. Bevölkerung	StPI	Einwohner Index	65% Einwohner	35% StPI	Total
communes	pop. légale	IPF	index habitant	habitant	IPF	Total
Courgevaux	1405	106,54	149 688,70	150 742,22	83 690,85	234 433,15
Courtepin	5514	78,71	434 006,84	591 596,15	242 853,27	834 249,40
Cressier	1015	117,54	119 303,10	108 899,18	66 702,36	175 601,55
Fräschels	451	99,89	44 960,19	48 387,72	25 137,24	73 524,95
Grenç	173	440,83	76 263,59	18 561,14	42 638,97	61 200,10
Gurmels	4491	82,28	369 519,48	481 838,65	206 598,33	688 437,00
Kerzers	5160	94,70	488 652,00	553 615,55	273 205,32	826 820,85
Kleinbödingen	705	109,62	78 577,10	75 639,33	42 814,26	118 453,60
Meyriez	578	140,81	81 388,18	62 013,52	45 504,13	107 517,65
Misery-Courbon	2278	68,44	155 769,44	244 191,66	87 090,69	331 282,35
Muntelier	857	188,96	161 694,72	102 678,37	90 403,52	193 079,90
Murten	9371	108,93	1 020 783,03	1 005 413,04	570 719,77	1 576 132,80
Ried b. Kerzers	1224	106,09	129 854,16	131 322,76	72 601,46	203 924,20
Urmiz	437	87,58	38 272,46	46 885,66	21 398,13	68 283,80
Mont-Vully	4344	135,87	590 219,28	466 067,04	329 991,59	796 058,70
Total	38101	1945,59	3 936 952,37	4 087 850,00	2 201 150,00	6 289 000,00

Le budget 2023 et la répartition des coûts

Home du Vully	Home du Vully	Home St-François	Home St-François	Spitex Sée/Lac	Total
Nachfragskredit Anschluss Fernwärme	Sanierungs- arbeiten Index	Neu- und Umbau	Villa Index	Fahrzeuge Index	Total
crédit suppl. chauffage à distance	travaux de rénovation	extension et rénovation	Villa	Véhicules	Total
4 286,80	10 586,80	216 204,85	1 863,85	1 491,05	234 433,15
15 255,00	37 673,20	769 382,50	6 632,80	5 306,10	834 249,40
3 211,05	7 929,85	181 947,70	1 398,10	1 116,90	175 601,80
1 344,45	3 320,25	87 808,05	584,55	467,65	73 524,95
1 118,10	2 793,70	56 441,50	488,55	389,25	61 200,10
12 588,70	31 088,60	634 907,70	5 473,35	4 378,65	688 437,00
15 119,15	37 337,75	782 531,55	6 573,55	5 258,85	828 820,85
2 166,05	5 349,15	109 243,25	941,75	753,40	118 453,80
1 986,05	4 855,30	99 157,85	854,80	883,85	107 517,85
6 057,80	14 980,10	305 523,55	2 633,80	2 107,05	331 282,30
3 530,65	8 719,15	178 067,00	1 535,05	1 228,05	193 079,90
28 821,00	71 175,35	1 453 580,90	12 530,85	10 024,70	1 576 132,80
3 728,95	9 208,85	188 088,15	1 621,30	1 297,00	203 924,25
1 248,65	3 083,55	82 974,40	542,90	434,30	88 283,80
14 556,60	35 948,60	734 161,25	6 329,00	5 063,20	798 058,65
115 000,00	284 000,00	5 800 000,00	50 000,00	40 000,00	6 289 000,00

Le montant pour Misery-Courtion

Détail	Montants	
Montant à charge des communes-membres du RSL	CHF	6'289'000.00
Montant d'investissement à charge de Misery-Courtion selon clé de répartition	CHF	331'282.35

Le financement

- ▶ Investissement (TTC) : CHF 331'282.35 (arrondi CHF 331'000.-)
- ▶ Le financement se fera par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
Intérêts 3%	CHF 331'000.00	CHF 9'930.00
Amortissement 3%	CHF 331'000.00	CHF 9'930.00
Frais de fonctionnement annuels		CHF 19'860.00



Commune de
Misery-Courtion



Misery



Courtois



Courmoulin



Courtois-Bas

- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions?



Assemblée communale du 12.12.2022

«La Faye» Secteur Misery
Vente de la parcelle art. N° 1062 RF

Présenté par Pascal Baechler

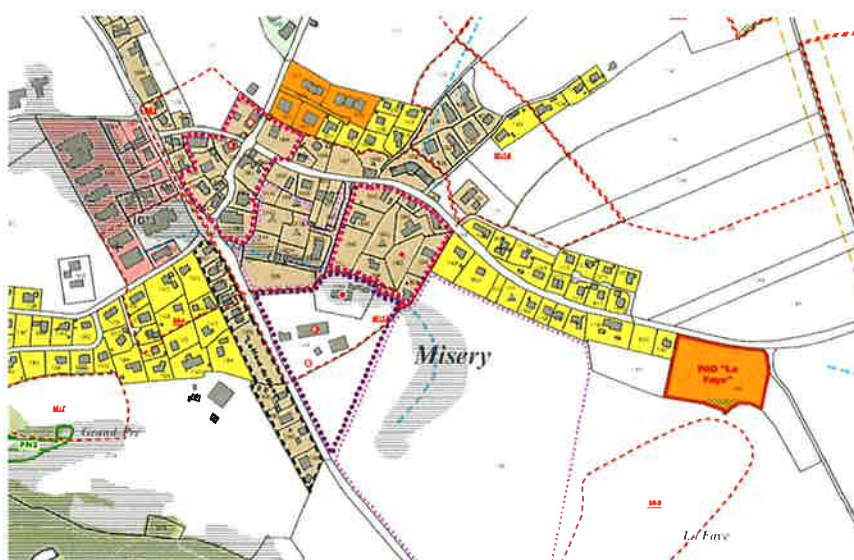
1 - SITUATION ACTUELLE

- ▶ Parcelle d'une surface totale de 14'384 m²
- ▶ Propriété de la Commune de Misery-Courtion
- ▶ 10'522 m² en zone constructible
- ▶ Zone résidentielle moyenne densité (Art 19 RCU)
- ▶ **PAD obligatoire**
- ▶ La parcelle est raccordée au réseau communal EC, EU et EP
- ▶ Cette parcelle figurait déjà dans la zone constructible de l'ancienne commune de Misery

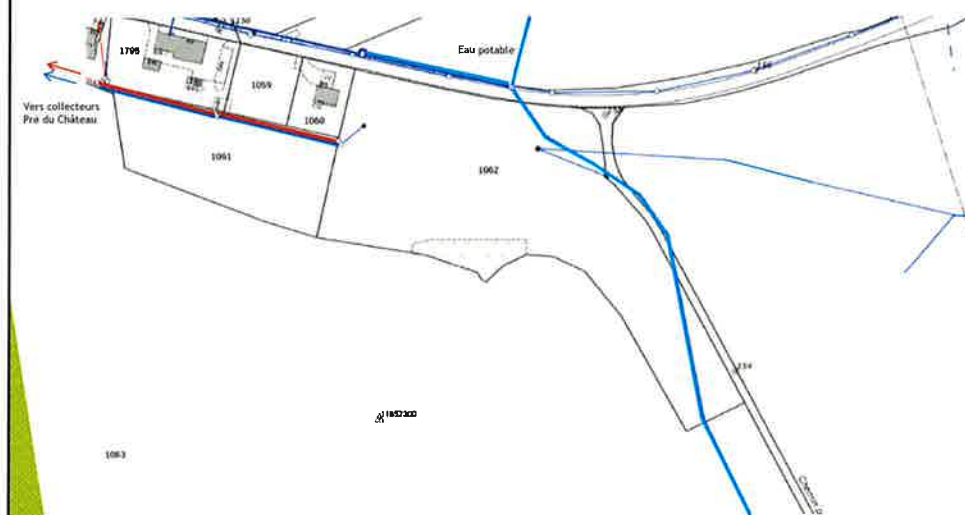
Photo du site



Plan de situation



Plan des canalisations



Règlement

- Art.19 Zone résidentielle moyenne densité (RMD)

Destination:

La zone résidentielle moyenne densité est destinée aux habitations individuelles groupées au sens de l'art. 56 ReLAleC13 et aux habitations collectives définies à l'art. 57 ReLATEC.

Des activités de service et commerciales sont admises à l'intérieur des bâtiments d'habitation pour autant qu'elles soient compatibles avec l'affectation prépondérante.

- Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) L'indice brut d'utilisation du sol est fixé à 1,40.
- Indice d'occupation du sol (IOS) L'indice d'occupation du sol est fixé à 0,35 au maximum
- Distance à la limite La distance à la limite d'un fonds est fixée à 5,00 mètres au minimum.
- Hauteur totale La hauteur totale des bâtiments est fixée à 10,50 mètres au maximum.
- Degré de sensibilité au bruit Le degré II de sensibilité est attribué à cette zone au sens de l'OPB14.
- PAD Obligatoire Un périmètre soumis à l'obligation d'établir un plan d'aménagement de détail (PAD) au sens des art. 62 et ss LATEC est délimité sur le plan d'affectation des zones.

PAD La Faye

Le PAD au secteur «La Faye» est destiné à une urbanisation résidentielle et devra garantir le respect des buts et principes suivants:

- ▶ Apporter une réflexion relative à l'implantation et la volumétrie des constructions afin de permettre une densité appropriée en rapport à la topographie du terrain (butte) et à la situation de porte d'entrée/sortie du village (est du terrain) .
- ▶ Apporter un soin tout particulier à la qualité de l'architecture pour permettre une bonne intégration du nouveau quartier à son environnement paysager et bâti .
- ▶ Mettre en place des mesures paysagères sous forme d'arbres d'essences indigènes afin de valoriser l'intégration du nouveau quartier et le traitement de frange urbaine. Un seul accès pour les voitures est admis. Le stationnement en surface doit être minimisé.

2 - PROJET

Vente de la partie constructible de la parcelle

- ▶ Délégation de compétence au Conseil Communal
- ▶ Vente pour un prix minimum de CHF 400.-/m2
- ▶ Délai de 5 ans

3 - ARGUMENTS

- ▶ Tous les investissements en vue de l'équipement de cette parcelle ont été effectués.
- ▶ Ce terrain est en zone constructible depuis longtemps.
- ▶ La situation conjoncturelle est favorable.
- ▶ Différents promoteurs sont intéressés.
- ▶ L'obligation de mettre en place un PAD permet à la commune de cadrer le projet. Ce PAD sera mis à l'enquête publique.
- ▶ C'est l'opportunité de faire entrer des fonds bienvenus dans la caisse communale.

4 - FINANCES

		Montants
10'500 m2 à Fr. 400.-/m2	CHF	4'200'000.--



- ▶ Merci de votre attention.
- ▶ Avez-vous des questions ?